

# SYNDICAT FRANÇAIS DE LA CRITIQUE DE CINEMA

73, rue d'ANJOU - 75008 PARIS - Tél. (1) 42.94.29.88 (avec répondeur) BULLETIN N° 4

## SOMMAIRE

- 1946-1986, quarante ans d'action

pages 1 et 2



- Cartes vertes -  
Déductions Fiscales

page 3



- Assemblée Générale du  
7 janvier 1986 -  
Rapport moral

page 4



- Liste des membres du  
syndicat de la critique

pages 5 et 6



- La distribution des prix  
1985

pages 7 et 8



- Le saucissonnage des  
films à la télévision

pages 9 et 10



## 1946 - 1986 Quarante ans d'action

1986 est l'année de tous les anniversaires. C'est en effet en 1946 que la France artistique a vraiment repris sa pleine activité après les contraintes de l'Occupation et leurs séquelles. Ainsi c'est le 20 septembre 1946 que s'ouvrit le premier festival de Cannes dont la création, décidée en 1939, avait été retardée par la guerre et ses suites désastreuses.

Notre association de critiques, courriéristes et spécialistes de cinéma, devenue syndicat depuis 1981, n'échappe pas à cette loi. C'est en effet en 1946, le samedi 9 mars à 15 heures, pour être précis, que s'est ouverte à l'IDHEC, 6 rue de Penhièvre à Paris, l'Assemblée générale constitutive de l'Association française de la critique de cinéma. Plusieurs réunions préliminaires avaient préparé cette assemblée. Elles avaient été tenues par un certain nombre de membres des associations dissoutes, l'association professionnelle de la critique cinématographique et l'association amicale de la critique cinématographique et par un comité provisoire composé de Jeander, Jean Néry (tous deux disparus cette année) Roger Régent, Georges Sadoul, Jean Vidal et Georges Charensol. Ce comité avait été désigné par un groupe de personnalités composé de Georges Altman, Alexandre Arnoux, René Bizet, Pierre Bost, Georges Charensol, Léon Moussinac et Lucien

Wahl. Le comité élu à la suite de cette assemblée constitutive comprenait Denis Marion, Roger Régent, Georges Altman, René Jeanne, Jean Vidal, Jean Néry, Georges Sadoul, Jeander, Pierre Michaut, et Georges Charensol délégué par les membres honoraires.

Les premières tâches du comité de cette association, créé pour la défense de la critique et du cinéma de qualité, furent des démarches officielles auprès des pouvoirs publics et de la profession pour se faire reconnaître et prendre position pour la liberté de la critique, envers la commission de censure, etc... L'association eût d'ailleurs très vite à connaître de cas particuliers mais son influence se fit sentir surtout pour des problèmes d'ordre général et aussi pour les grandes manifestations cinématographiques. C'est ainsi que dans le jury de Cannes 1947 - pour reprendre le même exemple qu'au début de cette note - se trouvaient deux critiques es-qualité, René-Jeanne et Jean Néry.

Que l'association se soit intéressée au duel de François Chalais contre un cinéaste dont tout le monde a oublié le nom et les films, qu'elle ait entendu des communications de cinéastes comme René Clair, qu'elle ait partout imposé la critique cinématographique dans les journaux

- Fac-similé du compte rendu de la première assemblée générale.

Le samedi 9 mars 1946, à 15 heures, s'est tenue à l'I.D.H.E.C. 6, rue de Penhièvre, l'Assemblée générale constitutive de l'Association Française de la Critique de Cinéma.

Plusieurs réunions préliminaires avaient préparé cette Assemblée. Elles avaient été tenues par un certain nombre des membres des associations dissoutes ("l'association professionnelle de la critique cinématographique" et "l'association

### Directeur de publication :

Robert Chazal

Maquette : Janine Sartre et  
Jean Pierre Garcia

### Impression :

Imprimerie Ansel - AMIENS

au même titre que la critique théâtrale (ce qui ne fut pas toujours évident) montre que son action fut multiple tout au long des années et parfois dans des conditions difficiles, mais avec l'appui des plus grands noms. Son action en faveur du cinéma de qualité fut particulièrement illustrée par la création, à l'initiative de Jeander, d'un cinéma dit d'art et d'essai le 5 novembre 1949. Cette action, un moment controversée même à l'intérieur de l'association, eût des conséquences déterminantes sur le cinéma puisqu'elle a donné naissance, au bout d'un certain temps, à un véritable mouvement qui a permis à un certain style de films de s'imposer puis de se maintenir malgré la politique des grands circuits. Dans le même esprit il y eût, au début des années 60, la création de la semaine de la critique au festival de Cannes, dont il est question par ailleurs dans ce bulletin.

Il faut encore ajouter les prix que notre groupement distribue chaque année aux meilleurs longs métrages, au meilleur court métrage, au meilleur livre de cinéma, nos fréquentes interventions dans tous les domaines du cinéma et notre participation à de nombreuses commissions. C'est ainsi que nous avons pris une part active à la fameuse commission Bredin qui avait fait

naitre tant d'espoirs. C'est ainsi que des membres de notre syndicat sont appelés à participer es qualité à des colloques, des conférences, des jurys. C'est ainsi que nous nous joignons souvent aux protestations justifiées contre les abus de toutes sortes dont peuvent être victimes des cinéastes et des journalistes. C'est ainsi que nous venons de renouveler nos protestations contre le tronçonnage des films par la publicité à la télévision malgré la politique d'abandon de certains cinéastes. Etc... Etc...

Se pencher ainsi sur le passé n'aurait pas de sens si ce n'était dans le but que notre action, utile et même indispensable pendant quarante ans, se poursuive et s'intensifie, d'autant que l'avenir immédiat risque de poser des problèmes graves pour le cinéma et peut-être aussi pour le journalisme. Nous sommes aujourd'hui plus de deux cents adhérents. C'est bien. Ce serait encore mieux si tous méritaient vraiment leur qualification de membres actifs.

Robert Chazal

Les 35 membres présents prirent part au vote. Ce sont MM. Alexandre Astruc, Raymond Bury, Lucie Deaux, Pierre Leprohon, Pierre Richaut, Franca Rodo, Georges Altman, Alexandre Arnoux, André Beucler, Pierre Bost, René Bizet, Georges Chareuil, Louis Chironnet, Nino Frank, René Jeannede, René Leumann, Léon Moussinac, Carlo Rini, Philippe Soupault, Henri Jeanson, J.P. Carrot, François Chalais, Lo Duca, Luc Etlang, Marcel Idzkowski, Jacqueline Lenoir, J.P. Lamay, Denis Marion, Jean Vitez, Roger Regent, Georges Sadoul, Jean Vidal, Jeander.

Fac-similé du compte rendu de la première assemblée générale.

### Quatre amis nous ont quittés

Notre syndicat a perdu cette année plusieurs camarades dont l'action et la renommée ont été précieuses pour notre groupement et enrichissante pour le cinéma.

- **Jean Rochereau**, qui fut plusieurs années un actif vice-président, a été arraché à sa double activité de critique théâtral et de critique cinématographique par une maladie rapide et cruelle.

- **Jean Néry**, qui fut à l'origine de l'association dont il fut plusieurs années le président, a succombé à une longue maladie qui le tenait éloigné de toute activité.

- **Jeander**, lui aussi membre fondateur de l'association et créateur du premier cinéma d'essai, avait cessé toute activité de journaliste depuis longtemps.

- **Roger Leenhardt**, cinéaste de talent et maître à penser de beaucoup de futurs réalisateurs, était aussi des nôtres. En 1979 il avait reçu notre prix littéraire pour son livre "Les yeux ouverts"

Le souvenir de ces quatre défenseurs du bon cinéma restera dans le cœur de tous ceux qui ont été les témoins de leurs efforts, de leurs enthousiasmes et de leur foi dans l'avenir du septième art.

### UNE DATE A RETENIR

**9 AVRIL 1986 - 18 h :**

#### Cinémathèque française (Chaillot)

Annonce de la composition de la sélection de la 25<sup>ème</sup> Semaine internationale de la critique française.

Présentation de l'hommage rendu par la Cinéma-thèque à la Semaine de la critique à l'occasion de ses 25 ans.

Réception.

### PENSEZ-Y

Pour toucher l'ensemble de vos confrères vivant en France : le Bulletin du Syndicat.

Pour toucher l'ensemble de vos confrères à l'échelon mondial : le Bulletin de la Fipresci.

## LA DISTRIBUTION DES PRIX 1985

C'est le mercredi 8 janvier qu'a eu lieu la remise des prix attribués par le syndicat de la critique de cinéma. Cette distribution a été faite en deux temps. D'abord l'annonce à la presse dans les accueillants salons de la Société Pernod en présence de certains lauréats et aussi de Madame Malthète-Méliès qui était venue les bras chargés non de fleurs mais des premiers exemplaires sortis des presses de sa biographie "**Méliès l'enchanteur**" qui vient d'être rééditée, la première édition de 1973 étant épuisée.

Après avoir arrosé ces prix comme il convenait et aussi les quelques allocutions d'usage, les lauréats et les membres du comité traversè-

rent les Champs Elysées pour se rendre au Fouquet's, le temple culinaire du cinéma. Là était organisée la remise officielle devant les caméras de Canal Plus représenté par le "Monsieur Cinéma" de cette chaîne René Bonnel, qui fut lauréat en 1978 de notre prix littéraire pour son étude "Cinéma exploité". M. Bonnel, au surplus, remit un chèque de Canal Plus à Michel Ciment auteur du livre couronné : "Boormann, un visionnaire en son temps".

Si Woody Allen n'avait pas traversé l'Atlantique pour recevoir le prix Léon Moussinac attribué à son film "La rose pourpre du Cair", Agnès Verda était présente, avec

Marin Karmitz, et Michel Deville, avec sa femme et collaboratrice, pour recevoir le Prix Méliès pour lequel ils étaient ex-aequo avec "Sans toit ni loi" et "Péril en la demeure", ce qui leur valut à chacun la médaille traditionnelle.

Le prix Novais-Teixeira, réservé au meilleur court métrage fut remis à Radovan Tadic pour son film "La consultation" en présence de son interprète Isabelle Weingarten.

Les discours furent brefs, la chair succulante et les conversations agréables. Cette soirée soulignait bien l'importance de récompenses dont l'attribution, année après année, attire l'attention sur le cinéma de qualité.



A partir de la gauche : Robert CHAZAL, Agnès VARDA et Michel DEVILLE

## LES PRIX DE LA CRITIQUE 1985

### PRIX MELIES

(meilleur film français)

ex-aequo : **SANS TOIT NI LOI** de Agnès Varda  
**PERIL EN LA DEMEURE** de Michel Deville

Films ayant obtenu le plus de voix dans notre référendum auprès des membres du syndicat français de la critique de cinéma :

3° LES FAVORIS DE LA LUNE  
de Otar Iosseliani

4° POLICE  
de Maurice Pialat

5° L'EFFRONTÉE  
de Claude Miller

6° ESCALIER C  
de Jean-Charles Tacchella

7° LE TEMPS DETRUIT  
de Pierre Beuchot

8° LE THE AU HAREM  
D'ARCHIMEDE  
de Mehdi Charef

9° JE VOUS SALUE MARIE  
de Jean-Luc Godard

10° SHOAH  
de Claude Lanzmann

11° TANGOS,  
L'EXIL DE GARDEL  
de Fernando E. Solanas

## PRIX LEON MOUSSINAC

(meilleur film étranger)

### LA ROSE POURPRE DU CAIRE de Woody Allen

suivaient dans notre référendum :

- |  |  |
|--|--|
| 2° RAN<br>de Akira Kurosawa (JAPON)                                      | 7° VOYAGE A CYTHERE<br>de Théo Angelopoulos (GRECE)  |
| 3° PAPA EST EN VOYAGE<br>D'AFFAIRES<br>de Emir Kusturica<br>(YUGOSLAVIE) | 8° MEMOIRES DE PRISON<br>de Nelson Pereira dos Santos<br>(BRESIL)  |
| 4° KAOS CONTE SICIILIENS<br>de Paolo et Vittorio Taviani<br>(ITALIE)     | 9° APRES LA REPETITION<br>de Ingmar Bergman (SUEDE)  |
| 5° COLONEL REDL<br>de Istvan Szabo (HONGRIE)                             | 10° RECHERCHE SUSAN<br>DESESPEREMENT<br>de Susan Seidelman (U.S.A.)<br>BRAZIL<br>de Terry Gillian (U.S.A.) |
| 6° NOSTALGHIA<br>de Andrei Tarkovski (U.R.S.S.)                          |  |



Mme Malthète-Méliés

PHOTO : CAROLINE ABITBOL

## PRIX NOVAIS-TEIXEIRA (meilleur court métrage)

### LA CONSULTATION de Radovan Tadic (France)

Les autres courts-métrages retenus pour la compétition finale étaient :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| - <b>Dialogue de sourds</b> ,<br>de Bernard Nauer | - <b>Terminus, ma plus belle<br/>histoire d'amour</b> ,<br>de J.L. Cros | - <b>Eponine</b> ,<br>de Michel Chion         |
| - <b>A cœur perdu</b> ,<br>de Patricia Valleix    | - <b>Mon Dieu que va dire Marfel ?</b><br>de Laurence Arcadias          | - <b>Douce nuit</b> ,<br>de Dominique Martial |



André Bonnel (à gauche) et Michel Ciment

PHOTO : CAROLINE ABITBOL

## PRIX LITTERAIRE

(meilleur livre sur le cinéma)

### "BOORMAN UN VISIONNAIRE

EN SON TEMPS"

de Michel Ciment

(Editions Calmann-Levy)

En outre, le jury a tenu à souligner l'intérêt et la qualité de l'édition de

### "l'Oeuvre de cinéma de Jean Vigo"

(coédition Cinémathèque française  
Editions Lherminier),

en accordant une "mention spéciale" à ce livre.

**HAFFNER Pierre**  
14, Avenue du Général de Gaulle  
67000 STRASBOURG  
*Cinémaction*

**HENNEBELLE Guy**  
106, Boulevard Saint Denis, Pavillon 4  
92400 COUBEVOIE  
*Cinémaction*

**HENRY Pierre**  
15, rue Frédéric Passy - 92200 NEUILLY-sur-SEINE

**HUNIN Bernard**  
13, rue Séguier - 75006 PARIS  
*Agence Information*

**HURST Heike**  
29, Avenue de la République 75011 PARIS  
*Frauen und Film (Berlin)*

**IBRAHIM Abbas F.**  
64, Boulevard Edgar Quinet - 75014 PARIS  
*Founoun*

**JACOB Gilles**  
71, rue du Faubourg St-Honoré - 75008 PARIS

**JAZDZEWSKI Catherine**  
10, rue Maria Deraismes - 75017 PARIS

**JEANCOLAS Jean-Pierre**  
29, Avenue Georges Duhamel - 94000 CRETEIL  
*Positif*

**JOUFFA François**  
4, rue Aumont Thiéville - 75017 PARIS  
*Podium ; V.S.D.*

**JORDAN Isabelle**  
9, rue Montyon - 75009 PARIS  
*Positif*

**KAHN Nicole**  
161, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS  
*Le Temps*

**KERMABON Jacques**  
6, rue de Panama - 75018 PARIS  
*Cinéma 86*

**KHAMAROU Samir**  
67, Boulevard Blanqui - 75013 PARIS  
*El Fenoun*

**KHAYATI Khemais**  
35, Boulevard Diderot - 75012 PARIS  
*R.F.I. ; Le Jour*

**LACASSIN Francis**  
B.P. 570 - 75825 PARIS CEDEX 17  
*Histoire du Cinéma*

**LACHIZE Samuel**  
4, rue Voltaire - 66000 PERPIGNAN

**LAJEUNESSE Jacqueline**  
21, rue des Plantes - 75014 PARIS  
*Revue du Cinéma ; Ciné Jeunes*

**LAMBERT Patrick**  
3, Résidence Palmeraie  
92700 SAINT-DENIS DE LA REUNION

**LANG André**  
15, rue Lakanal - 75015 PARIS

**LANGLOIS Gérard**  
20, rue Lahire - 75013 PARIS  
*Télé 7 Jours*

**LE BOTERF Hervé**  
93, Boulevard d'Aulnay - 93250 VILLEMOMBLE  
*Télé Luxembourg*

**LEFEVRE Raymond**  
5, rue Volney - 75002 PARIS  
*Le Parisien Libéré*

**LEFEVRE Raymond**  
123, rue Léon Blum - 02000 LAON  
*Revue du Cinéma ; Pourquoi ; La Raison*

**LEGUEBE Eric**  
5, rue Volney - 75002 PARIS  
*Le Parisien Libéré*

**LE MORVAN Gilles**  
9, Avenue de la République - 94200 IVRY SUR SEINE  
*L'Humanité*

**LEPROU Thierry**  
102, Place Saint-Paul - 76000 ROUEN  
*Le Journal de la Réunion*

**LETERREUX Michel**  
7, rue du Commandant Raynal - 83200 TOULON  
*Var Matin*

**LEVIEUX Michèle**  
7, rue Charles V - 75004 PARIS 42-77-81-86  
*Antoinette ; Télé Flash*

**LO DUCA**  
5, Avenue Vion Whitcomb - 75016 PARIS

**LYON Raymond**  
7, Résidence Beausoleil - 92210 SAINT-CLOUD

**LYON Véronique**  
147, Avenue d'Italie - 75013 PARIS  
*Kiné-Actualité*

**MAAREK Philippe J.**  
41, rue du Colisée - 75008 PARIS  
*Le Technicien du Film*

**MCMULLIN / de ROYER Corinne**  
175, rue du Temple - 75003 PARIS  
*ADIC*

**MAGNY Joël**  
Bat. C Résidence Manin - 38, rue d'Hautpoul  
75019 PARIS  
*Cinéma 86*

**MANCEAU Jean-Louis**  
37, rue Saint Lazare - 75009 PARIS  
*Général ; Temps Libres*

**MARCORELLES Louis**  
41, rue des Petits Champs - 75001 PARIS  
*Le Monde*

**MARDORE Michel**  
57, rue de Clichy - 75009 PARIS  
*Le Nouvel Observateur*

**MARIA Roger**  
5, rue Rollin - 75005 PARIS  
*Mutualité ; La Vie Judiciaire ; La Presse Nouvelle*

**MARINIE André**  
39/41 rue d'Artois - 75008 PARIS  
*L'Officiel des Spectacles*

**MARION Denis**  
65, Elysée II - 78170 LA CELLE ST CLOUD

**MARTIN Marcel**  
24, rue Falguière - 75015 PARIS  
*Revue du Cinéma*

**MAUPIN Françoise**  
21, rue Charles V - 75004 PARIS  
*A.F.P.*

**MAURIN François**  
7, rue Raymond Lefevre A. 716 - 93170 BAGNOLET

**MEHL Roland**  
20-22, rue Botzaris - 75019 PARIS  
*Tonus*

**MEILLANT J.P.**  
6, Villa Poirier - 75015 PARIS

**MERIGEAU Pascal**  
47, Avenue de la République - 75011 PARIS  
*Revue du Cinéma*

**MILHAKIEV Kostia**  
40, rue François 1<sup>er</sup> - 75008 PARIS

**MIMOUN Mouloud**  
11, rue Erard - 75012 PARIS  
*FR3*

**MINATCHY Antoine**  
Grande Montée - 97438 SAINTE MARIE  
(Ile de la Réunion)

**MOUGEOT Denis**  
5, bis avenue Foch - 54042 NANCY CEDEX  
*L'Est Républicain*

**MURAT Pierre**  
64, bis rue Pergolèse - 75016 PARIS  
*Télérama*

**NACACHE Jacqueline**  
7, rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS  
*Cinéma 86*

**NAVE Bernard**  
4, rue Gustave Courbet - 91000 EVRY  
*Jeune Cinéma*

**NEUBOURG Monique**  
26, rue des Plantes - 75014 PARIS  
*Vingt Ans ; Radio Aligre*

**NIOGRET Hubert**  
39, Quai de Grenelle - 75015 PARIS  
*Positif*

**PALMIERY René**  
Résidence Gloria Rue Augustin Pardon  
06400 CANNES  
*L'Avenir ; l'Indépendant*

**PARANAGUA Paulo Antonio**  
49, rue de l'Ermitage - 75020 PARIS  
*R.F.I.*

**PARET Pierre**  
22, rue Léon Bourgeois - 13001 MARSEILLE  
*La Marseillaise*

**PASSEK Jean-Loup**  
7, rue Gozlin - 75006 PARIS  
*Larousse ; Centre Pompidou*

**PENA José**  
2, rue de Romainville - 93100 MONTREUIL

**PENSO Alain**  
10, rue Alphonse Daudet - 75014 PARIS

**PEREZ Michel**  
85, Boulevard Pasteur - 75115 PARIS  
*Le Matin de Paris*

**PITON Jean-Pierre**  
5, rue de Bièvre - 92340 BOURG LA REINE  
*Revue du Cinéma*

**PREDAL René**  
Bloc A - 46, Boulevard Rizzo - 06300 NICE  
*Jeune Cinéma*

**PUCCIARELLI Lucien**  
"Le Plein Ciel" 173, Boulevard de St-Loup  
13011 MARSEILLE

**QUINSON René**  
103, rue La Fayette - 75010 PARIS

**RABOURDIN Dominique**  
128, rue Lecourbe - 75015 PARIS

**RAMASSE François**  
43, rue des Boulets - 75011 PARIS  
*Positif*

**RAMONET Ignacio**  
11, rue Asseline - 75014 PARIS  
*Le Monde Diplomatique*

**REGENT Roger**  
5, Place de la Porte Champerret - 75017 PARIS

**REVAULT D'ALLONNES Fabrice**  
183, rue Saint Martin - 75003 PARIS

**RICHARD Jacques**  
51, Boulevard Soult - 75012 PARIS  
*Le Figaro*

**RIVIERE Danièle**  
68, rue Gay-Lussac - 75005 PARIS  
*Avant Scène Cinéma - Le Cinématographe*

**ROMER Jean-Claude**  
18, Boulevard de Strasbourg - 75010 PARIS  
*Antenne 2*

**ROY Jean**  
7, rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS  
*L'Humanité ; Révolution*

**RUELLE Catherine**  
63, rue Clisson - 75013 PARIS  
*R.F.I.*

**SAEZ Jorge**  
2, rue Tolain - 75020 PARIS  
*Journal La Capital (Argentine)*

**SARTIRANO Claude**  
16, rue Sauffroy - 75017 PARIS  
*L'Humanité Dimanche*

**SAUVAGET Daniel**  
6, rue Paul Bert - 92130 ISSY LES MOULINEAUX  
*Revue du Cinéma*

**SCHALL Edgar**  
5, rue Jean Mermoz - 75008 PARIS  
*Filmwoche Journal - Filmecho*

**SCHLOCHOFF Alain**  
9, rue du Midi - 92200 NEUILLY sur SEINE  
*L'Ecran Fanstastique*

**SERMINI Salah**  
B.P. 11 - 93171 BAGNOLET CEDEX  
*Founoun - Attaoura*

**SICLIER Jacques**  
89, Avenue Secrétan - 75019 PARIS  
*Le Monde*

**SIMSOLO Noël**  
8, rue de la Corderie - 75003 PARIS  
*Panorama*

**SLIM Rabab**  
9, bis rue de Mezières - 75006 PARIS  
*Al Watan Al Arabi*

**STUM Gérard**  
30, rue Régault - 75013 PARIS  
*Cinéma Novo (Brésil)*

**TABUTAUD Marie-France**  
44, Ruelle Magnan du Butor - Immeuble Baudin  
Appt. 5 - 97490 STE-CLOTILDE (Réunion)  
*R.F.O. Réunion*

**TACONET Catherine**  
12, bis rue de la Villette - 75019 PARIS  
*Cinéma 86*

**TEISSEIRE Guy**  
16, rue Plumet - 75015 PARIS

**TESSIER Max**  
203, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS  
*Revue du Cinéma*

**THIRARD Paul-Louis**  
1, rue Saint Sauveur - 77400 LAGNY  
*Positif ; Rouge*

**THORAVAL Yves**  
10, Place de la Bastille - 75011 PARIS  
*Témoignage Chrétien ; Différences ; France-Pays Arabes*

**TOLEDANO Vincent**  
1, rue de la Michodière - 75002 PARIS  
*Télérama - Rock*

**TOOGOOD G.R.**  
6, rue Volney - 75002 PARIS  
*Films*

**TOULA-BREYSSE Jean-Luc**  
24, rue de Lyon - 75012 PARIS  
*Harper's Bazaar*

**TOURNES André**  
8, rue Lamarck - 75018 PARIS  
*Fédération Jean Vigo*

**TREMOIS Claude-Marie**  
129, Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS  
*Télérama*

**VALOUR Jean-Pierre**  
24, Impasse du Velay - 42800 RIVE DE GIER  
*La Tribune ; Le Progrès*

**VOLMANE Véra**  
34, rue Ballu - 75009 PARIS

**WASSEF Magda**  
49, rue Linois - 75015 PARIS  
*Al Mostakbal*

**WELSH Henry**  
23, rue Caulaincourt - 75018 PARIS  
*Jeune Cinéma*

**YOU Didier**  
29, Boulevard Henri IV - 75004 PARIS  
*Fiméchange*

**d'YVOIRE Jean**  
25, Boulevard Arago - 75013 PARIS

**ZIMMER Jacques**  
1, Square Buffalo - 92120 MONTRouGE  
*Revue du Cinéma*

**ZIMMER Christian**  
18, rue du Dr Pichon - 94000 CRETEIL  
*Le Monde*

**ABDUL KHALEK Ghassan**  
1, rue Daru - 75008 PARIS  
*Radio Monte Carlo Moyen-Orient*

**ALION Yves**  
1, Passage de Flandre - 75019 PARIS  
*La Revue du Cinéma*

**ALLEZAUD Robert**  
54, Avenue Mozart - 75016 PARIS  
*Voire Opinion*

**ALLOMBERT Guy**  
16, Hameau des Tamaris - 77410 CLAYE SOUILLY  
*Revue du Cinéma*

**ANDRE Jacques**  
9, rue Poliveau - 75005 PARIS  
*Midi Libre*

**d'ANDRE Pierre**  
3, rue Pasteur - 78800 HOUILLES  
*Homme Nouveau ; Roc*

**ANDREU Anne**  
15, rue Duguay-Trouin - 75006 PARIS

**ARNAUD Catherine**  
41, bis rue Linois - 75015 PARIS  
*R.F.I. ; La Revue du Cinéma*

**ARTUS Jacqueline**  
8, rue du 8 Mai 1945 - 75010 PARIS  
*Le Nouvel Observateur*

**AUDE Françoise**  
29, Avenue Georges Duhamel - 94000 CRETEIL  
*Positif*

**AVELINE Claude**  
Ty Guennic - 56780 ILE AUX MOINES

**AYARI Farida**  
3, rue Paul Bodin - 75017 PARIS  
*M.F.I. ; R.F.I.*

**BABY Yvonne**  
7, rue Leveurier - 75006 PARIS  
*Le Monde*

**BAROCHE Jacques**  
15, Avenue Stéphane Mallarmé - 75017 PARIS  
*Le Maine Libre*

**BARON Anne-Marie**  
15, rue Boyer-Barret - 75014 PARIS  
*Radio communauté*

**BARONCELLI Jean de**  
6, Avenue Mac-Mahon - 75017 PARIS  
*Le Monde*

**BASSAN Raphaël**  
10, Villa Olivier Métra - 75020 PARIS  
*La Revue du Cinéma*

**BASUTCU Mehmet**  
3, rue Paul Saunière - 75016 PARIS  
*Cumhuriyet ; Gosteri*

**BEBEY SOUMIALOT Richard**  
10, rue des Lyanes - 75020 PARIS  
*Le Mutant d'Afrique ; Black Magazine*

**BEHAR Henri**  
Ducy Hameau - 60800 FRESNOY LE LUAT  
*Première*

**BELLANGER Françoise**  
3, Résidence Palmeraie  
92700 SAINT DENIS DE LA REUNION

**BELLIOT Françoise**  
11, rue Say - 75009 PARIS  
*Films*

**BENAYOUN Robert**  
136, rue de la Tour - 75016 PARIS  
*Le Point*

**BERGEON Jean-Pierre**  
94, Quai de la Somme - 80000 AMIENS  
*FR3 Télé Picardie ; Radio France Picardie*

**BESCOS José**  
15, Quai d'Anjou - 75004 PARIS  
*Pariscope*

**BEYLIE Claude**  
11, rue de l'Abbé Grégoire - 75006 PARIS  
*L'Avant-Scène Cinéma*

**BILLARD Ginette**  
15, rue de la Planche - 75007 PARIS  
*Film Français*

**BILLARD Pierre**  
15, rue de la Planche - 75007 PARIS  
*Le Point*

**BITTER Maurice**  
32, rue Monsieur-le-Prince - 75006 PARIS  
*Free-lance Radio (France Inter/Culture/Radio France)*

**BLANCHET Christian**  
La Jourdannièrre - 50300 AVRANCHES  
*Cinéma 86*

**BOISSIER Georges**  
214, rue de la République  
97431 PLAINE DES PALMISTES (Ile de la Réunion)

**BORIE Bertrand**  
44, Quai Carnot - 92210 SAINT-CLOUD  
*Ecran Fantastique*

**BOSSENO Christian**  
50, Villa des Sorbiers  
91800 BOUSSY-SAINT-ANTOINE

**BOURGET Jean-Loup**  
33, rue du Taur - 31000 TOULOUSE  
*Positif*

**BUISINE Paul**  
38, Boulevard de Cimiez - 06000 NICE

**BOYER Martine**  
Cher M. et Mme DAX, 14, Avenue de Gravelle  
94220 CHARENTON LE PONT  
*Ciné Choc*

**CAMY Gérard**  
Résidence Le Kalliste B - 42, Avenue Maurice J.P.  
06110 LE CANNET ROCHEVILLE  
*Jeune Cinéma*

**CANNIERE Patrick**  
16, rue Eugène Jumin - 75019 PARIS  
*Artistes*

**CARBONNIER Alain**  
154, Boulevard Magenta - 75010 PARIS  
*Cinéma 86*

**CARON Evelyne**  
16, rue Villebois Mareuil - 94300 VINCENNES  
*Cinéma 86*

**CASALS Elsa**  
5, rue Chalgrin - 75116 PARIS

**CERVONI Albert**  
13, rue d'Alexandrie - 75002 PARIS  
*L'Humanité*

**CHARNAY Dominique**  
94, rue des Entrepreneurs - 75015 PARIS  
*Télé Star*

**CHOCRON Daniel**  
32, rue George Sand - 75016 PARIS  
*Films*

**CHAILLET Jean-Paul**  
244, rue de la Croix Nivert - 75015 PARIS  
*Première*

**CHAPIER Henry**  
9, rue Stanislas - 75006 PARIS  
*FR3*

**CHARENSOL Georges**  
9, Quai aux Fleurs - 75004 PARIS

**CHAZAL Robert**  
85, rue Michel Ange - 75016 PARIS  
*France-Soir*

**CHEMINEAU Jean-Pierre**  
Rua Rodrigo de Fonseca N° 105/2A/DT LISBOA (Portugal)  
*Génériques*

**CHEVALIER Jacques**  
11, Boulevard Magenta - 75010 PARIS  
*Revue du Cinéma ; L'Education*

**CHEVASSU François**  
23, rue Léon Frot - 75011 PARIS

**CHEONEZ Claudine**  
87, Avenue du Maine - 75014 PARIS

**CIMENT Michel**  
9, rue Montyon - 75009 PARIS  
*Positif*

**CLOUZOT Claire**  
70, rue Vaneau - 75007 PARIS  
*Biba ; Vingt Ans*

**CLUNY Claude-Michel**  
168, Avenue Parmentier - 75010 PARIS

**COBAST Claude**  
85, Boulevard Pasteur - 75015 PARIS

**COLLAR Jorge**  
5, rue Dufrenoy - 75116 PARIS  
*Europas Press/Madrid*

**COLLIN Philippe**  
29, rue Rousselet - 75007 PARIS  
*Elle*

**COLPART Gilles**  
76, rue de la Fédération - 75015 PARIS

**CONSTANTY Anne**  
20, rue de la Plaine - 75020 PARIS

**COPPERMANN Annie**  
49, Boulevard Du Président Roosevelt  
78110 LE VESINET  
*Les Echos*

**CORNAND André**  
Résidence le Socrate A2B1 Avenue Emile Vincent  
83000 TOULON

**COURANT Gérard**  
31, rue Gazan - 75014 PARIS

**COURTADE Francis**  
2, Allée des Troènes - 92330 SCEAUX

**CROS Jean-Louis**  
25, rue Félix Faure - 94400 VITRY  
*Revue du Cinéma*

**DAGIEU Rogier**  
7, rue Jules Guesde - 93300 AUVERVILLIERS  
*Télé 7 Jours*

**DANCIE Christiane**  
69, rue de la Tombe Issoire - 75014 PARIS  
*Rouge ; Différences*

**DASCAL Georges**  
35, rue des Caillots - 93100 MONTREUIL

**DECAUX Emmanuel**  
11, rue de Chartres - 92200 NEUILLY-sur-SEINE  
*Le Cinématographe*

**DELCOURT Guy**  
35, rue de Douai - 75009 PARIS  
*Charlie Mensuel ; L'Ecran Fantastique*

**DELMAS Ginette**  
8, rue Lamarck - 75018 PARIS  
*Jeune Cinéma*

**DEPREZ Berndt**  
6, rue du Ponceau - 75002 PARIS  
*L'Art Vivant*

**DEVAUX Frédéric**  
B.P. 41 - 92114 CLICHY CEDEX  
*Cinémaction*

**DONIOL-VALCROZE**  
5, bis rue de Vélizy - 92190 MEUDON BELLEVUE

**DUJARRIC Henriette**  
33, Avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS  
*Le Technicien du Film*

**DUMONT Pascal**  
154, Boulevard Magenta - 75010 PARIS  
*Cinéma 86*

**DUMOULIN Sophie**  
6, Avenue Montespan - 75116 PARIS  
*Radio France ; France Inter*

**DURANCON Jean**  
18, rue des Fossés St-Jacques - 75005 PARIS  
*Camera-Style*

**DURANTE Christian**  
14, Avenue Léon Bourgain - 92400 COURBEVOIE  
*Le Quotidien de Paris*

**ECKERT Paul**  
44, rue du Raisin  
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

**ENARD Patrice**  
64, rue Berruer - 33000 BORDEAUX  
*Star System*

**ESTEVE Michel**  
Résidence de la Belle Etoile 12, rue de Fontenay  
92330 SCEAUX  
*Esprit*

**FIESCHI Jacques**  
33, Passage Jouffroy - 75009 PARIS  
*Le Cinématographe*

**FLIPO Emmanuel**  
42, rue de Grenelle - 75007 PARIS

**FLOT Yonnick**  
14, rue Milton - 75009 PARIS  
*Le Technicien du Film*

**FRANCK Nino**  
332, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS

**FUENTES RUIZ José Ignacio**  
138-140 Boulevard Vincent Auriol - 75013 PARIS  
*El Universal ; Equateur*

**GABAIL Arlette**  
14, Boulevard Exelmans - 75016 PARIS

**GALISSIAN Henri**  
La Frégate Allée des Pins - 13000 MARSEILLE

**GARCIA Jean-Pierre**  
36, rue de Noyon - 80000 AMIENS  
*Différences*

**GAREL Alain**  
97/99, rue de la Tombe Issoire - 75014 PARIS  
*Revue du Cinéma ; Fiches Cinéma*

**GAREL Sylvain**  
24, rue Véron - 75018 PARIS  
*Le Courrier de Mantes ; Forum Communication*

**GASPERI Anne de**  
18, rue des Quatre Vents - 75006 PARIS  
*Le Quotidien de Paris*

**GAUTEUR Claude**  
33, bis rue Doudeauville - 75018 PARIS  
*L'Avant Scène ; Cinéma*

**GAUTIER G.L.**  
13, rue Saint-Michel - 35000 RENNES  
*Revue du Cinéma ; Le Marin*

**GILI Jean A.**  
15, rue Lakanal - 75015 PARIS  
*Positif*

**GRANDCHAMP DE CUEILLE Xavier**  
51, cours Sablon - 63000 CLERMONT FERRAND  
*La Montagne*

**GRELIER Robert**  
Bat. C 18, rue Gaston Monmousseau  
94200 IVRY  
*Vie Ouvrière*

**GRENIER Alexandre**  
124, rue de Picpus - 75012 PARIS  
*Vidéonews*

**GRESSARD Gilles**  
40, rue Saint-Gratien - 95110 SANNOIS

**GUERIF François**  
37, rue Montholon - 75009 PARIS  
*Télé Ciné Vidéo*

**GUERIN William Karl**  
10, rue Alibert - 75010 PARIS  
*Cinéma 86*

**GUIGUET Jean-Claude**  
22, rue de la Fontaine au Roi - 75011 PARIS

**GUYOT Alain**  
14, rue de Bagnolet - 75020 PARIS  
*Films*

## CARTES VERTES 1986

Le renouvellement des cartes vertes pour l'année 1986 a fait apparaître que les dossiers sont encore trop souvent envoyés à la Commission hors délais (dans la proportion de deux sur cinq !). Cela retarde considérablement leur traitement, et aussi l'envoi des cartes, qui n'a pu avoir lieu cette année qu'à partir du 20 janvier (soit tout de même dix jours plus tôt qu'en 1985). La remise des dossiers dans les délais, à l'avenir, ne pourra que faciliter les choses, et, aussi, permettre d'avoir le temps de régler les problèmes qui peuvent se présenter.

A cet égard, si vous rencontrez des problèmes, notamment lorsqu'il

s'agit de demandes pour Paris, où le quota est tacitement plafonné aux environ de 350-375 cartes, vous pouvez obtenir aide, conseils et éclaircissements **en m'écrivant et ce dès le mois de septembre**. Il faut souligner que près d'une fois sur deux, les problèmes d'obtention proviennent du fait que les dossiers sont incomplets, soit que les articles traitant directement des films qui sortent à Paris (ou dans la région demandée) ne figurent pas en nombre suffisant, soit que les supports dans lesquels ils figurent n'ait pas été joints au complet (lorsqu'il n'y a que des photocopies des articles), ce qui empêche certains membres de la Commission de vérifier s'ils sont bien enre-

gistrés comme "journaux" (n° de Commission Paritaire, type de publication, etc...).

Les demandes de Carte Verte pour la Province ont progressé en 1986, mais elles demeurent encore assez peu nombreuses par rapport aux rubriques existantes, tous supports confondus. Rapellons donc que, pour une dépense fort modique (95 francs cette année), la Carte Verte permet d'avoir une position d'indépendance fort claire vis-à-vis des exploitants locaux (**ne pas hésiter, le cas échéant, à demander à ce que la carte soit valide pour deux ou trois départements limitrophes**).

## DEDUCTION FISCALE

D'autre part, la Carte Verte permet, **à elle seule**, l'octroi d'une déduction fiscale supplémentaire forfaitaire de 30% pour frais professionnels, accordée aux "Journalistes, rédacteurs, photographes, directeurs de journaux. Critiques dramatiques et musicaux" (Annexe IV du Code Général des Impôts). Il est conseillé d'inscrire sur la déclaration :

**"Critique dramatique (de cinéma)"** et de porter sur la colonne spéciale le montant des gains afférents à cette activité, pour ceux d'entre vous qui, n'étant pas jour-

nalistes à titre principal, n'auraient pas la carte de journaliste professionnel.

Il est d'ailleurs rappelé au passage que depuis la Loi des Finances pour 1985, tout revenu produit au titre "d'auteur" bénéficie, de toutes les façons, d'une déduction fiscale supplémentaire de 25%, ce qui s'applique donc à ceux d'entre vous qui collaboreraient trop occasionnellement à des publications pour avoir la carte verte, ou ne se consacrent qu'à l'écriture de livres. Si ces revenus sont faibles, il est par contre plus intéressant de les

porter sur la déclaration en tant que "Bénéfices non commerciaux accessoires", du fait de l'intéressante déduction forfaitaire minimale de 2.000 francs accordée à ce titre, qui peut donc annuler la prise en compte des revenus inférieurs à cette somme. La déduction supplémentaire, qu'elle soit de 25 ou de 30%, est donc de règle pour nos activités !...

Philippe J. MAAREK



### DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT FRANÇAIS DE LA CRITIQUE DE CINEMA

(à compléter et à retourner, avec les pièces demandées.)

à Monsieur le Président du Syndicat Français de la Critique de Cinéma,

Je soussigné, \_\_\_\_\_, critique de cinéma à \_\_\_\_\_,

\_\_\_\_\_ désirerais adhérer au Syndicat Français de la Critique de Cinéma.

MM. (Mmes) \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_, déjà membres du Syndicat,

ont accepté de parrainer ma candidature.

Vous voudrez bien trouver ci-joints à l'appui de la présente demande d'adhésion ;

- trois articles récents signé par moi dans \_\_\_\_\_
- un chèque de \_\_\_\_\_ francs \* au nom du Syndicat Français de la Critique de Cinéma
- une photographie pour l'établissement de ma carte

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments confraternels.

\* Le montant de la cotisation 1986 est de 180 Francs.

# Assemblée Générale ordinaire du 7 Janvier 1986

## Rapport moral (extraits)

Chers camarades, Chers amis

Notre Syndicat, fondé le 26 janvier 1981, soit il y a cinq ans, comptait à sa naissance 184 membres. Il en comptait l'an dernier le jour de l'assemblée générale 196. Il en compte aujourd'hui 205 à jour de leur cotisation, malgré le décès cette année d'excellents camarades comme Jeander, Jean Néry, Roger Leenhardt et notre regretté vice-président Jean Rochereau.

Cette progression nous réjouit d'autant plus que la tendance actuelle en France n'est pas à l'augmentation des effectifs, qu'il s'agisse du militantisme politique, syndical ou associatif.

Mais il convient de souligner que ces bons résultats ne sont pas le fruit du hasard. La plus grande partie des nouvelles adhésions s'est faite dans les derniers mois, à la suite d'une véritable campagne de prospection matérialisée par la rédaction d'un bulletin d'adhésion comportant la liste des principaux avantages dont bénéficient les adhérents.

Si, par certains aspects, nous sommes tout autant une amicale qu'une organisation professionnelle, l'expérience prouve, qu'en ce qui concerne l'adhésion, la démarche syndicale la plus traditionnelle est payante. Les non-adhérents sont le plus souvent des confrères à qui l'adhésion n'a jamais été proposée.

Le Conseil ne peut donc qu'inviter l'ensemble des camarades à une prospection plus offensive, sûr, à

l'exemple de ce qui a été fait ces derniers mois, que des résultats peuvent être obtenus rapidement (...).

**Remise de prix :** voir par ailleurs

**Carte verte :** (...) Il est rappelé que le Conseil souhaite que les confrères de province fassent des demandes de cartes, même quand dans la pratique ils n'en ont pas besoin, car la carte crée une situation de droit là où la tolérance des exploitants locaux peut laisser croire à un rapport de dépendance. De surcroît, ces cartes sont accordées sans problème, y compris pour les départements de la périphérie parisienne, et ne grèvent pas le contingent de cartes pour Paris qui sont les seules difficiles à obtenir.

**Carte syndicale :** Il est rappelé qu'elle comporte désormais une photo car elle donne l'entrée gratuite dans les trois salles liées à la Cinémathèque française (Palais de Chaillot, Pompidou 5<sup>ème</sup> étage et Pompidou salle Garance).

**Cannes (...)** et **Semaine de la critique (...)** Tout le matériel de la Semaine, catalogue et affiche de l'an dernier, règlement et bulletin d'inscription pour l'année nouvelle, est à votre disposition. Nous vous invitons à y penser, en particulier lors de vos déplacements dans des festivals ou marchés où se trouvent des films susceptibles de nous intéresser et lors de vos rencontres avec des partenaires ayant la possibilité de nous aider financièrement.

**Fipresci :** (...) Il a été décidé de faire parvenir à l'ensemble des camarades le premier numéro du bulletin de la Fipresci. Ce bulletin est ouvert à chacun d'entre vous. Vous pouvez vous en servir, en particulier pour y faire des annonces, en sachant que, si les délais sont énormes comme pour tout ce qui est d'ordre international, c'est l'ensemble de la critique mondiale qui aura l'opportunité de vous lire.

**Secrétariat :** Tant à l'usage du Syndicat que de la Semaine de la critique, nous disposons désormais d'une ligne téléphonique directe reliée à un répondeur avec interrogation à distance (**42.94.29.88**). Le nécessaire a été fait entre le Secrétariat et le Secrétariat général pour qu'il puisse être donné suite à vos appels environs douze mois sur douze. (...)

**Cinquième chaîne :** voir par ailleurs.

(...) Plus nos effectifs augmenteront, mieux nous répondrons aux multiples demandes qui nous sont faites, plus nous approcherons d'une situation de rupture, car ce ne sont pas vingt ou cinquante adhérents de plus qui nous permettront d'augmenter nos charges salariales.

L'avenir de notre syndicat réside donc, et réside seulement, dans une participation de chacun de ses adhérents toujours plus active. Je vous remercie de votre attention.

Le Secrétaire général

## Syndicat Français de la Critique de Cinéma 1986 - CONSEIL

**Président :** Robert Chazal

**Vice-Présidents :** Louis Marcorelles et Philippe J. Maarek

**Secrétaire Général :** Jean Roy

**Secrétaire Général Adj. :** Jean-Claude Romer

**Trésorier :** Roland Mehl

**Trésorier Adj. :** Françoise Maupin

**Membres :** Albert Cervoni, Gilles Colpart, Jacques Fieschi, Jean-Pierre Garcia, Khemais Khayati, Jean-Loup Passek, Yves Thoraval, Vincent Toledano

LE SECRETARIAT EST ASSURE PAR JANINE SARTRE.

## 25<sup>e</sup> SEMAINE INTERNATIONALE de la critique Française

### Commission de sélection

- CHEVASSU François
- FUENTES-RUIZ José Ignacio
- GARCIA Jean Pierre
- KHAYATI Khemais
- MAGNY Joël
- MAURIN François
- ROY Jean

# LE SAUCISSONNAGE DES FILMS A LA TELE

A la suite de la lettre adressée par le syndicat Français de la critique aux différents partis politiques, un certain nombre de prises de position nous sont parvenues. Nous les publions ci-après. Elles sont libres de droits et peuvent être reproduites dans vos différents média.

## Centre National des Indépendants et des Paysans

Monsieur le Président,

Il est bien évident que nous sommes tout à fait hostiles au projet de rupture des projections de films par des insertions publicitaires. C'est une aberration - une de plus pourrait-on dire - qui montre bien le mépris dans lequel on tient la production artistique, alors qu'un Ministère de la Culture est soi-disant chargé de la protéger. On sait de quelle façon il procède, et nous verrons peut être, si cela continue, la Joconde émettre des bulles et le Cid arborer un pourpoint sponsorisé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

François-Xavier PARENT

## M.R.G.

Il peut sembler amusant de lire sous la plume des chantres du libéralisme que la gauche porte atteinte à la liberté en devenant rouillant le droit de monopole.

De même, il est surprenant que la gauche, après avoir réalisé des progrès indiscutables dans le domaine de la culture ait pris cette décision concernant cette nouvelle chaîne.

En fait, il est inutile de dramatiser outre mesure, et il est certain qu'une partie importante des détracteurs du projet n'est pas sans arrières pensées politiques. En quoi cette 5<sup>ème</sup> chaîne serait-elle moins européenne que la RTL par exemple ?

Je vous répondrai donc à votre question précise concernant la publicité en cours de films, voire d'émissions. Cette proposition nous semble tout à fait contraire à la tradition culturelle de recherche de qualité attachée à la télévision en France. Nous sommes, par notre part favorables à l'ouverture de nouvelles chaînes à condition qu'elles respectent le même cahier des charges.

J'ajouterais que la publicité coupant les films pose un problème d'atteinte au droit des auteurs en ce qui concerne la reproduction de leur œuvre.

S'il est dangereux d'attaquer ce projet sur le plan politique, et pour notre part, nous saluons la décision du président de la république, il nous semble pour conclure très souhaitable d'ammender ce texte afin que cette 5<sup>ème</sup> chaîne soit soumise au droit commun en ce qui concerne le cahier des charges.

Recevez l'expression de mes sentiments distingués.

Joël Tanguy

Président de la commission culture  
du MRG

## PARTI COMMUNISTE

Le Parti Communiste français est catégoriquement opposé à l'existence de chaînes nationales privées, qu'il s'agisse de Canal

V confié à MM. Berlusconi et Seydoux par le gouvernement socialiste, ou de la privatisation d'une ou deux chaînes de l'actuel service public comme le souhaitent M. Hersant et les partis de droite.

Et cela pour une raison simple. On connaît les conséquences sur la production, la création et sa diffusion de la loi du privé. Depuis 1974, en effet, la concurrence entre les chaînes, la course aux capitaux publicitaires qui fournissent plus de 50% du budget des sociétés de programmes comme TF1 et A2 en 1984, ont conduit à l'effondrement de la production nationale de télévision, à une diminution considérable de la diffusion de la fiction française, à une invasion des "produits" audiovisuels essentiellement américains, moins coûteux parce que déjà amortis sur le marché anglophone.

C'est cette logique désastreuse que l'on va considérablement renforcer en créant des chaînes commerciales entièrement dévouées à la seule rentabilité financière. La loi de la concurrence obligera tout l'ensemble audiovisuel français à suivre cette voie pour conserver avec l'audience, le seul moyen d'appel aux capitaux publicitaires.

Il en résultera deux choses. En premier lieu, l'argent désertera les investissements dans la production nationale de télévision et de cinéma.

Le cinéma français qui vit aussi des coproductions avec les chaînes en subira durement les conséquences. La diffusion à tour de bras des films, séries, d'origine étrangère va redoubler d'intensité sur toutes les chaînes pour diminuer le coût des programmes entraînant une chute de la fréquentation en salle qui reste la source fondamentale du financement du cinéma. Or, cette fréquentation diminue déjà - moins 20% cette année - sous les effets conjugués de la baisse du pouvoir d'achat et de la diffusion du film sur le petit écran.

En second lieu, les œuvres, les reportages, les documentaires seront hachés par la publicité, afin d'augmenter la rentabilité de la chaîne. Il s'agira bien, comme vous le dites, d'un "massacre à la tronçonneuse de notre patrimoine artistique". On nous dit que pour se défendre les cinéastes ont la chance d'avoir la loi sur les droits d'auteurs. Mais alors, la finalité de cette loi se réduit à un droit négatif : ils auront certes la "possibilité" d'empêcher la diffusion de leur œuvre défigurée, mais dans un contexte général de régression considérable de la production nationale et de sa diffusion sur toutes les chaînes, alors même que l'emploi artistique régresse et que le cinéma français sera lui-même durement frappé.

Nous soutenons, et nous soutiendrons de toutes nos forces celles et ceux qui luttent pour s'opposer à une telle agression dirigée contre la culture nationale. Nous proposons de rénover, de moderniser, de décentraliser et d'élargir à d'autres canaux le service public de l'audio-visuel. En même temps, nous souhaitons repenser avec les professionnels, les structures de financement et de distribution du cinéma français

aujourd'hui insuffisantes pour surmonter la crise. C'est du côté de l'invention d'une responsabilité publique et nationale en matière de cinéma que se trouve posée, comme au moment des accords Blum-Byrnes, la survie du cinéma français.

Georges MARCHAIS

## PARTI RADICAL

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre courrier daté du 11 décembre 1985, dont notre Commission a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt.

La Commission désapprouve les conditions même dans lesquelles s'est négociée la concession d'une 5<sup>e</sup> chaîne privée et le secret qui a entouré la rédaction du cahier des charges. Dès son Congrès de NANCY, en 1984, le Parti Radical proposait une loi-cadre pour l'audiovisuel dans laquelle il était précisé : "Les réseaux hertziens à couverture nationale ou locale seront concédés au secteur privé dans le cadre d'une coordination faite par un organisme public national".

Sur la question de l'insertion de spots publicitaires interrompant la projection des films, la Commission s'y déclare défavorable, mais observe qu'il serait irréaliste de priver des chaînes commerciales d'un revenu indispensable à leur fonctionnement, de nombreuses expériences dans plusieurs pays l'ont prouvé.

Par contre, il convient de préserver fermement la télédiffusion publique de telles pratiques et de le notifier dans son cahier des charges.

D'autre part les télévisions privées à péage (type Canal Plus ou câble) trouveraient dans l'engagement à diffuser les films sans coupures, une incitation à l'abonnement et une justification du péage demandé à l'utilisateur.

Dans un paysage audiovisuel ainsi diversifié, permettant à chaque chaîne de télévision de se procurer des ressources qui lui sont nécessaires, le téléspectateur aura largement la possibilité de porter son choix sur les chaînes qui lui offrent les meilleures conditions de visionnage des films.

Cet échange épistolaire pourrait trouver, si vous le souhaitez, son prolongement dans une rencontre avec quelques membres de notre Commission.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Claude RISAC

## PARTI SOCIALISTE

Monsieur,

Avec un certain retard dont je vous prie de bien vouloir m'excuser, je réponds à votre lettre du 11 décembre, dans laquelle vous

manifestez votre opposition à l'introduction de spots publicitaires dans les programmes télévisés. Votre opinion rejoint celle d'un certain nombre de réalisateurs et d'artistes qui ont déjà exprimé leur refus de voir leur œuvre interrompue et utilisée comme support de messages publicitaires.

A cet égard, je rappellerai que la loi du 3 juillet 1985 consacre un droit pour les auteurs au respect de l'intégrité de leur œuvre. Le texte précise, en effet, que toute modification de la version définitive de l'œuvre, par addition, suppression ou changement d'un élément quelconque, exige l'accord exprès du réalisateur et des coauteurs. Ceux-ci peuvent donc négocier leur droits lors de la vente des droits des films, et en cas d'échec ils peuvent le faire respecter par une action devant les tribunaux.

Le téléspectateur français n'a pas l'habitude de regarder un film en discontinu puisque, sur les trois chaînes du service public, les messages publicitaires sont insérés entre deux émissions. Ces règles restent inchangées pour le service public.

Il en va différemment en ce qui concerne la 5<sup>ème</sup> chaîne, puisqu'il s'agit d'une entreprise privée. En tant que telle, elle dépend entièrement, pour son fonctionnement, des ressources commerciales. Dans ces conditions, on peut difficilement éviter la fréquence accrue des spots publicitaires sur ce type de chaîne.

Il convient aussi de rappeler que le service public va bientôt s'enrichir d'une chaîne à vocation culturelle, courant 86, ce qui constituera une avancée significative pour la promotion de notre patrimoine artistique.

En dernier élément, je voudrais ajouter que nous avons voté la création du fonds de soutien aux industries de programme, prélevé sur les recettes publicitaires des chaînes, lequel devrait permettre, après avoir servi de pivot à la résistance du cinéma français, d'alimenter progressivement notre industrie de programme.

Compte-tenu de toutes ces données, la 5 ne peut être considérée comme une menace, mais comme un support de plus pour le cinéma. Les hommes qui sont à la tête de ce projet sont des hommes intelligents et d'expérience. Ils devront répondre aux exigences de qualité que les téléspectateurs français sont en droit de réclamer.

Je souhaite que ma réponse ait levé quelque peu votre inquiétude, et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Jack QUEYRANNE  
Secrétaire national à la Culture

## PSU

Monsieur le Président,

Suite à votre lettre du 11 Décembre, je tiens à vous informer que, parmi les critiques que le P.S.U. fait du projet de la 5<sup>ème</sup> chaîne (méthode employée, quasi abandon du câble), la condamnation du sacage de films par l'introduction de spots publicitaires tient une bonne place. Vous trouverez d'ailleurs ci-joint notre communiqué du 22 Novembre 1985.

Au cas où le gouvernement persisterait dans cette voie, le P.S.U. est prêt à participer ou à soutenir toute action commune.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Claude LE SCORNET  
Secrétaire National du P.S.U.

## Jacques CARAT Sénateur

Cher Monsieur,

J'ai lu, avec intérêt, l'article que vous avez publié dans "France Soir" d'hier concernant la perspective de découpage de films projetés sur la future chaîne privée de télévision, par des spots publicitaires.

Je partage entièrement votre point de vue et je me permets, pour information, de vous envoyer copie de l'amendement que j'avais déposé au Sénat, lors de la première lecture du projet de loi sur la communication audiovisuelle, afin d'essayer de m'opposer à cette pratique désastreuse.

Cet amendement, auquel s'est opposé, à la fois le Ministre et le Rapporteur du projet de loi, Gérard PASQUA, n'a malheureusement pas été adopté, mais j'estime que si les professionnels se battent de leur côté sur ce point une action reste encore possible.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacques CARAT  
Sénateur, Maire de Cachan

**Extraits** (Séance du 14 novembre 1985 - SENAT)

M. Jacques Carat : [...]

Encore convient-il de dire ici, jusqu'où l'on peut aller. Je suis, pour ma part, résolument hostile aux messages publicitaires venant couper la projection d'une œuvre cinématographique, même si l'on m'assure, ce qui n'est pas démontré, que c'est le seul moyen d'assurer l'équilibre financier des télévisions privées. Peut-on souhaiter une chaîne de plus, si elle doit être un instrument de dégradation de la culture ?

La publicité est indispensable, mais il existe suffisamment de possibilités d'autres programmes aux heures de grande écoute qu'on peut "entrelarder" ou entourer de publicité - courts métrages, variétés, séries, jeux télévisés, etc. - pour qu'on puisse éviter de dénaturer des œuvres authentiques.

[...]

Le Président :

Je suis donc saisi d'un amendement n° 84, présenté par MM. Carat, Eeckhoutte, Allouche, Bœuf, Jacques Durand, Faigt, Fuzier, Pic, Quilliot, Sérusclat, Vidal et les membres du groupe socialiste et apparentés, et qui tend à insérer après l'article 11, un article additionnel ainsi rédigé :

"Il est inséré, après l'article 89 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 précitée, un article 89-1 ainsi rédigé :

"Art. 89-1 - Aucune œuvre cinématographique diffusée par un des services de la communication audiovisuelle prévus aux titres III et IV de la présente loi ne doit être coupée par un ou plusieurs messages publicitaires."

La parole est à M. Carat.

M. Jacques Carat. Comme je viens de le dire, cet amendement a pour objet d'interdire que l'on interrompe la projection cinématographique sur les chaînes privées de télévision par la diffusion de messages publicitaires.

On me dira que cela se fait dans bien d'autres pays. Justement, quiconque a vu à l'étranger, ou même en France - sur Radio Monté-Carlo ou sur R.T.L. - La diffusion d'un film "entrelardé" de messages publicitaires, sait à quel point cela est intolérable. Il est impossible de conserver son attention et son intérêt pour une œuvre ainsi tronçonnée ; il n'y a plus ni rire, ni

émotion, ni angoisse, ni état de grâce quelconque pour les téléspectateurs.

Nous avons discuté longuement il n'y a pas si longtemps, dans cette assemblée, des droits des auteurs et des artistes-interprètes en soulignant qu'il s'agissait de défendre non seulement leurs droits matériels, mais aussi leurs droits moraux sur leurs œuvres. Pourquoi ce droit moral ne jouerait-il pas ici ? Pensez-vous sincèrement qu'on puisse diffuser à la télévision une œuvre telle Les Enfants du paradis, comme cela s'est produit récemment, ou Amadeus, comme cela peut arriver demain, en interrompant toutes les vingt minutes la projection pour vanter des nouvelles couches-culottes ou telle marque de lessive qui lave plus blanc sans bouillir ? (Sourires).

On n'oserait pas, dans un grand débat, couper la parole à un leader politique par un message publicitaire. Pourquoi prend-on le droit de le faire avec Prévert ou avec Mozart ?

Mais, me dira-t-on, les chaînes privées ne diffuseront ni Les Enfants du paradis ni Amadeus, ni des films de cette qualité. C'est justement ce que je redoute. En osant se permettre de détériorer des films, elles se condamnent, comme c'est souvent le cas sur les chaînes périphériques que j'ai citées, à ne diffuser que de la médiocrité. Pas besoin de respect pour un "navet" ; qu'on le consomme entier ou découpé en tranches, il ne perd évidemment pas son goût de "navet".

Est-ce cela la chaîne de télévision supplémentaire que nous voulons ? Sûrement pas. Nous désirons qu'elle constitue un plus sur le plan de la culture, du divertissement de qualité et de la liberté du citoyen.

Peut-être fera-t-on état d'études publicitaires qui nous assureront qu'une chaîne privée est financièrement pas viable autrement. Pour ma part, je suis convaincu du contraire. Rien n'empêche, en effet, si l'on veut projeter des films de façon correcte, d'en décaler légèrement les horaires et de passer, dans une partie de la tranche de grande écoute du soir, des courts métrages - c'est une excellente occasion de développer ou d'aider au développement des courts métrages français - des jeux télévisés, des variétés, des séries, françaises bien entendu.

Notre rapporteur nous a dit à l'instant qu'il fallait respecter la liberté des nouvelles chaînes, même - si je comprends bien - si elles en usent mal. Je ne le suis pas sur ce point. La liberté est une chose, mais l'abus en est une autre, et la loi s'impose aussi pour empêcher certains abus. Lorsqu'on a voté, dans cette assemblée, la loi sur l'affichage, on a bien attenté à la liberté des publicitaires de faire n'importe quoi dans le paysage. Pourtant, eux aussi nous expliquaient alors que, financièrement, ils ne pouvaient pas agir autrement qu'ils le faisaient. En posant des règles attentatoires à leur liberté, nous avons finalement préservé notre environnement. Je pense que, de la même manière, il faut préserver notre environnement culturel.

J'attire votre attention, mes chers collègues, sur la responsabilité qui nous incombe. Si nous ne fixons pas des règles comme celles que je vous propose, demain nos concitoyens nous reprocheront d'avoir permis de créer une nouvelle chaîne, certes, mais aussi les conditions de la médiocrité, et, parfois, du massacre culturel à la tronçonneuse publicitaire. C'est pourquoi, sur cet amendement, je dépose une demande de scrutin public.